

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE ROTALIER

Nombres de membres 11
En exercice 11
Présents 09

Séance du 04 Décembre 2025

Date de la Convocation

28/11/2025

Date de l'affichage

05/12/2025

L'an deux mil vingt-cinq et le quatre Décembre

à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune,

s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances,

sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOUTTER, Maire :

Objet de la délibération

Adhésion au service de
Médecine préventive du CDG

Présents : BOUTTER Jean-Pierre, GIROD Claude, BUGUET Christophe
CANQUE Richard, HOUTART Isabelle, CANQUE Juliette, BOISSON
Anthony, CACHOT Jacques, FERRAND Emilie

Absents excusés : MULLOT Guy (pouvoir donné à Jean-Pierre BOUTTER),
Alain LABET,

Secrétaire de séance : Isabelle HOUTART

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n°85-603 du 10 juin 1985 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale ;

Vu la délibération n° 18-2025 du 18 juillet 2025 par laquelle le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Jura a créé un service de médecine préventive ;

Vu les conditions d'utilisation du service de médecine préventive du centre de gestion de la fonction publique territoriale du Jura définies dans la convention, annexée à la présente délibération.

Le Centre de Gestion du Jura a créé un service de médecine à la disposition des collectivités territoriales du Jura. Celui-ci a vocation à assurer la surveillance médicale des agents en relation avec les fonctions qui leur sont confiées et à agir sur le milieu professionnel.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents et des représentés, décide :

- **D'adhérer** au service de médecine préventive du Centre de gestion du Jura ;
- **D'autoriser** Monsieur le Maire à conclure la convention correspondante d'adhésion au service de Médecine Professionnelle et Préventive ;
- **De prévoir** les crédits correspondants au budget de la collectivité.

**Fait et délibéré,
A ROTALIER le 04 Décembre 2025,
POUR EXTRAIT CONFORME,**

Le Maire,
Jean-Pierre BOUTTER



La Secrétaire,
Isabelle HOUTART

